



COMMISSION NATIONALE DE TIR SUR CIBLE SUBAQUATIQUE

Le président : Jean Gilles YVER

✉ 20 RUE DE LA 87 division territoriale rennes 35000

☎ 02.99.32.06.98 Ou 06.65.23.50.27

✉ yver.jean-gilles@neuf.fr

REUNION GENERALE de la COMMISSION NATIONALE de TIR SUR CIBLE SUBAQUATIQUE

référence JGY/

objet Réunion de Montreuil
LE 03 Octobre 2009

Montreuil, le samedi 03 Octobre 2009

PROCES VERBAL

Présents et signataires de la feuille de présence :

- Yohann BELPRE, Président de la Commission régionale Bretagne Pays de Loire
- Michel DEHAENNE, Président de la Commission régionale Nord Pas de Calais
- Christophe DESERT, Président Commission régionale de de la Ligue des Pays Normands
- Emmanuel CORREA, Vice Président de la Commission régionale Ile de France Picardie
- Jean-Gilles YVER, Président de la Commission Nationale de Tir sur Cible Subaquatique
- Carole PEUVION, Trésorière de la Commission Nationale de Tir sur Cible Subaquatique
- Michel RENARD, Vice Président de la Commission régionale Nord Pas de Calais, responsable de l'arbitrage
- Philippe DEFIEUX, Secrétaire.

Pouvoirs présentés, signés des Présidents absents :

- Claudie ROQUE, Présidente de la Commission régionale Pyrénées Méditerranée, donne pouvoir à Yohann BELPRE, Président de la Commission régionale Bretagne Pays de Loire
- Jean Antoine ROCHETTE Président de la Commission régionale Rhône Alpes, Bourgogne Auvergne donne pouvoir à Yohann BELPRE, Président de la Commission régionale Bretagne Pays de Loire.

Absent excusé : PY DELAGNEAU, Président de la Commission régionale Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes.

6 régions sur 7 dans lesquelles se pratique la discipline, sont présentes ou représentées, représentant 876 voix sur un total de 980.

Rappel des voix dont disposent les régions, voix découlant du nombre de licences en vigueur.

104 Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes
146 Bretagne, Pays de Loire
312 Ile de France, Picardie
129 Pyrénées Méditerranée
54 Nord, Pas de Calais
171 Rhône Alpes, Bourgogne, Auvergne
64 Ligue des Pays Normands

Soit un total de 980 voix.

Le président ouvre la séance à 10 h 15.

Le Président a fait parvenir le 12 septembre dernier à tous les participants statutaires des réunions ou assemblées générales l'ordre du jour de cette réunion, accompagné du PV de l'AG du 21 mars 2009.

Point 1 : Validation du PV de l'AG du 21 mars 2009.

En préambule le Secrétaire précise qu'après un premier contact avec la Fédération à Marseille sur la possibilité de valider le PV de l'AG en réunion générale, conformément à l'article IV. 1 .6 du règlement intérieur, permettant de voter sur ce qui doit être soumis à l'approbation du CDN, contact positif sur ce point, il est décidé de conserver ce point 1, sous réserve de la confirmation de la position de la fédération, à la suite de la saisine faite le 1^{er} octobre auprès du Président de la Commission Juridique, dont la réponse est attendue. Dans l'hypothèse où il serait nécessaire de remettre ce point lors de l'assemblée générale de mars 2010, cela sera effectué.

Le PV de l'AG DU 21 MARS 2009 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Calendrier des compétitions, des formations, des stages et des déplacements internationaux.

a) Calendrier des compétitions :

Lors de la réunion, il a été noté les compétitions suivantes, que Yohann communiquera sur le site de la commission nationale, précisant les libellés exacts (trophées, championnats,...) :

- BRETAGNE : 4 compétitions : Trophée Calypso, Rennes le 21 novembre 2009, La Guerche le 06 décembre 09, Fougères le 07 février 2010, Baud le 28 février 10.
- NORMANDIE : Trophée Virois le 10 janvier 2010, Cherbourg le 24/01/10, Caen le 06 février et la championnat de Normandie à Vire le 14 mars. Lisieux : 2 dates de compétitions attendues.
- RABA : Ste Foy les Lyon le 06 décembre, Trophée T Giraud le 31 janvier 2010, et le championnat du Rhône à la Mûlatière le 14 mars. D'autres compétitions doivent encore être communiquées.
- NORD : 5 compétitions : Harnes le 06 décembre, Douai le 28 février, Harnes le 14 mars, Dunkerque le 28 mars, St André le 25 avril.
- IDF Picardie : 7 compétitions : Plaisir le 31 janvier 2010, Cergy le 07 mars, Cesson le 14 mars, St Quentin le 28 mars, Pontault-Combault le 11 avril, La Ferté sous Jouars le 18 avril et Melun le 09 mai.
- Pyrénées Méditerranée : 17 et 18 avril à Narbonne.
- Autres régions : dates attendues.

→ Championnat de France : 23 et 24 mai à Cergy.

→ Finale de la Coupe de France à Tours, date à définir.

Une discussion s'ouvre à l'initiative du Président, sur la nécessité pour chaque comité de pouvoir accueillir les compétiteurs des autres régions. La région IDF Picardie, compte tenu du nombre important de ses compétiteurs et de la disponibilité de ses piscines à partir de 13 heures seulement, ne peut en accueillir, ce que regrette le Président, qui suggère qu'une compétition de l'IDF Picardie soit organisée de telle façon que cela soit possible. Le Président propose que la compétition de Cergy, dont la date ne coïncide pas avec d'autres compétitions, soit réservée à l'accueil de compétiteurs d'autres comités, en fonction du nombre de lignes d'eau et donc de compétiteurs. Il ajoute que Cergy sera le lieu du championnat de France cette année, et qu'une compétition sur ce site sera la bienvenue.

b) Formations :

- **Initiateurs :** les régions Nord, Normandie et IDF Picardie prévoient d'organiser cette formation. La région Bretagne a arrêté la date de sa formation : 5 et 6 décembre 09, couplée avec une formation arbitrage, pour une date d'examen prévue en janvier.
- **EF1 et EF2 :** Michel Renard demande de mettre à jours la liste des Initiateurs, des EF1 et EF2. Le président prévoit de mettre en place un examen national pour la passage des EF2, dont le nombre est insuffisant actuellement.
- **Arbitrage :** Michel prévoit d'organiser un stage d'arbitrage, pourquoi pas avec la région IDF Picardie.

c) stage équipe de France : du 02 au 05 avril 2010 au Grand BORNAN, dates à confirmer. Lors de ce stage, une rencontre avec les Italiens serait prévue.

d) stage détection jeunes : en septembre 2010 à Vire ou à la Guerche.

Point 3 : L'équipe de France et son mode de sélection

Une discussion sur les arbalètes est engagée. Il est précisé que les arbalètes Sea Teak distribuées l'ont été à raison d'une par région. Le président va regarder s'il lui est possible, en fonction du budget, d'en avoir 10, une pour chaque membre de l'équipe de France. Comme les membres de l'équipe de France peuvent changer, l'arbalète sera prêtée au compétiteur, et ce dernier signera un bordereau de réception, et remettra un chèque de caution.

Mode de sélection : les 10 meilleurs compétiteurs retenus seront issus du classement de la coupe de France, à savoir le total des trois meilleures compétitions, tant pour le tir à 4 m, qu'en monotype.

Le principe suivant est retenu, et voté à l'unanimité :

Les 10 membres retenus seront les 7 meilleurs compétiteurs à 4 m : les six meilleurs Hommes et la meilleure féminine, et 3 en monotype, les deux meilleurs masculins et la meilleure féminine.

Point 4 : Salon de la plongée du 15 au 18 janvier 2010 :

La région IDF Picardie est chargée d'organiser le salon au niveau fédéral et au niveau de la discipline. Une nouveauté cette année, nous précise le Président : chaque commission nationale est sollicitée pour effectuer une conférence.

Le tir sur cible a choisi deux thèmes :

- 1 / le tir loisir et ludique pour les enfants (ce qui s'inscrit dans la stratégie définie par la fédération)
- 2 / le tir sur cible, un sport dynamique avec la biathlon et le super biathlon.

Un appui audiovisuel servira de support à ces conférences ou présentations.

Le premier thème sera présenté par Serge ZERROUKI et pour le second, Emmanuel CORREA se propose d'intervenir, avec éventuellement la participation de Pierre DAUGE.

Le Président précise, à propos du budget, que la commission nationale prend en charge les déplacements des intervenants (avec repas et parkings) pour ces conférences. Il rappelle que pour les frais afférents aux baptêmes, les frais sont à la charge de la commission régionale.

Point 5 : RIPE.

Ce point est repoussé à la prochaine réunion ou assemblée générale.

Point 6 : Le mode de sélection au championnat de France.

Sur la base de la meilleure compétition sur la saison 2009 – 2010, il est convenu d'inviter les meilleurs compétiteurs.

La moitié des invités le seront pour le tir à 4 m et la moitié pour le monotype.

Il y aura un podium pour les résultats de chaque épreuve et pour le combiné, pour chacune des catégories : tir à 4 m et monotype.

Le championnat de France aura une épreuve pour le relais pour les deux catégories : tir à 4 m et monotype.

Compte tenu des résultats des compétiteurs de tous les comités pour la saison passée, il y aura assez de compétiteurs dans les deux catégories ayant réalisé à la fois des compétitions complètes et des scores proches ou supérieurs à 13 000 points.

Ces principes et ce mode de sélection sont, lors du vote, approuvés à l'unanimité.

Concernant le championnat de France qui se déroulera en Ile de France, le Président de la Commission nationale rappelle qu'il a sollicité le Président de la Commission Régionale IDF Picardie pour organiser la préparation de cette manifestation qui a lieu dans sa région, en relation avec le bureau des manifestations de la fédération, et avec l'appui de la commission nationale.

Le Vice Président de la Commission régionale IDF Picardie, représentant du Président de la Commission régionale, fait savoir que la commission régionale IDF ne prendra pas en charge l'organisation du championnat, faute de personne ressource identifiée au sein de la commission régionale.

Le Président de la Commission Nationale fait part de sa déception et de son incompréhension concernant la non implication de la région dans laquelle se déroule le championnat de France. Il s'interroge sur la perception de cette décision de la Commission régionale IDF Picardie par les membres du Comité Directeur National.

Point 7 : Evolution du monotype et son règlement.

Le président propose d'échanger sur l'évolution des caractéristiques du Monotype. Les présents se mettent rapidement d'accord sur le fait qu'il ne faut pas retenir de marques commerciales particulières, mais qu'il convient de définir des caractéristiques techniques permettant aux compétiteurs d'avoir les mêmes critères de choix d'une arbalète. La commission nationale est ainsi certaine d'assurer l'équité dans l'équipement des compétiteurs.

Les propositions, recensées par Michel Renard, et qui seront soumises pour validation, au Comité Directeur national, sont les suivantes :

- l'arbalète doit être de type commercial ainsi que l'ensemble de ses composants, à sandows et à fût métallique d'un diamètre inférieur ou égal à 28 mm, d'une longueur inférieure ou égale à 1 mètre, sans appareil ni marque de visée non d'origine et dont le guide flèche est inférieur ou égal à 6 centimètres
- Il est possible de changer les sandows ainsi que les obus, et de mettre un amortisseur d'une longueur inférieure à 15 centimètres, positionné à la tête de l'arbalète.
- Le fil reliant la flèche doit être de nylon ou une drisse naturelle, sans ajout de lestage ou de flottabilité.
- Une protection du talon d'armement est autorisée.

Cette évolution et sa notification dans le règlement sont soumises au vote des présents.

Elle est approuvée à l'unanimité.

A l'occasion de l'évolution du règlement, un point est aussi abordé, concernant la diffusion des résultats lors des compétitions. La diffusion des résultats après chaque épreuve, n'est pas uniforme selon les comités et pour harmoniser cet aspect, il sera ajouté dans le règlement que le proposé à la saisie informatique des résultats doit les diffuser après chaque épreuve.

Ce point est approuvé à l'unanimité également.

Point 8 : Point sur le RIFAT.

Michel Renard nous expose les réflexions en cours au niveau de la fédération, sur l'harmonisation souhaitée par le CDN entre toutes les disciplines, en dehors des spécificités des exercices pratiques (exemple : exercice de sauvetage pour le tir).

Il en est de même pour les brevets : exemple pour les débutants en tir : initiés pour els plus jeunes, puis pratiquants, puis confirmés, etc ...

Le sujet du défibrillateur est aussi à l'ordre du jour.

Michel suit ce dossier et fera part à l'assemblée de l'évolution de ces sujets et des décisions éventuelles.

Point 9 : Point sur la réunion des arbitres à Bordeaux.

Michel revient sur la réunion de Bordeaux.

Il précise que pour la nomination des arbitres régionaux, le CDN avait décidé que la prise de décision revenait au collège d'arbitrage de la discipline, validée par la commission nationale.

Pour les arbitres nationaux, en revanche, la proposition est faite par le collège arbitral, puis la Commission nationale, et soumise, pour approbation, au CDN.

Il en est de même pour les arbitres internationaux : proposition de la commission nationale pour approbation par le CDN.

Lors de la réunion, le comité Bretagne Pays de Loire nous a fait part de sa proposition au collège d'arbitrage de voir nommer deux arbitres régionaux : David LEGAVRE et Yohann BELPRE. Cette proposition est présentée à la commission nationale qui valide cette nomination.

Le comité Bretagne Pays de Loire a proposé également, au collège d'arbitrage, Sylvie LE MENN au poste d'arbitre national. Le collège d'arbitrage valide cette proposition et la présente à la commission nationale. La commission nationale approuve en séance, lors de son vote, à l'unanimité, cette demande. La commission nationale va désormais soumettre cette demande au CDN pour approbation.

Michel nous rappelle qu'il y a actuellement 16 arbitres nationaux. Michel rappelle également, à cette occasion, qu'il est nécessaire, pour être nommé arbitre régional, d'avoir tenu quatre postes d'arbitrage : chronométreur, juge au pas de tir, juge au pigeage et au contrôle des arbalètes.

La commission nationale va également proposer au prochain Comité Directeur National d'approuver la nomination de Mario GENIN et de Michel RENARD, au poste d'arbitre international.

Point 10 : Questions diverses.

1 Diplôme d'initiateur de tir

Validation par la commission nationale, en séance, après présentation des candidatures lors de l'AG de mars dernier, de la délivrance du diplôme d'Initiateur Fédéral de Tir sur Cible subaquatique à Pascal DARRAS, Président du club de HARNES et à Bruno BOZON, Président du

Tir sur Cible de Haute Savoie. Le diplôme est délivré par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Cette validation est faite à l'unanimité, en VAE, à titre exceptionnel, au regard des compétences et de l'expérience des candidats.

2 Cibles autocollantes

Relations entre la Commission Nationale et le Vieux Campeur, notamment concernant l'obtention des cibles. La région RABA en a un besoin urgent. La région Bretagne en a également besoin. Pierre DAUGE assurant cette relation, il est demandé à Emmanuel CORREA de le contacter rapidement afin de régler cet aspect à la fois de promotion et de logistique.

3 Projet jeunes tireurs de Serge ZERROUKI et Stéphane ESTIER, présenté par Yohann.

La commission nationale félicite Serge et Stéphane pour ce travail de pédagogie exemplaire. Le Président a rappelé que Pierre DAUGE a beaucoup contribué au début de ces initiatives. La commission nationale valide ce projet (vote à l'unanimité). Ce projet va nécessiter aussi la validation des commissions médicale et juridique, avant approbation finale par le CDN.

4 Pas de tir « découverte » pour les jeunes.

A partir du modèle approuvé par le CDN lors de la réunion nationale des commissions sportives des 13 et 14 juin 2009, le Président de la commission nationale va lancer un appel d'offre pour la fabrication de 50 exemplaires.

5 Gabarits de pigeage

La région IDF Picardie demande des gabarits de pigeage pour trois clubs : Pontault, Conflans et Cergy. Le coût du gabarit est de 30 euros, une facture sera faite aux trois clubs. Philippe DEFIEUX les prendra lors du Trophée Calypso à Rennes le 21 novembre prochain.

6 Pigeage international.

Michel RENARD nous présente ses travaux et nous indique qu'il a transmis des propositions à l'Italie dont il attend la position.

Pas d'autres questions n'étant soumises par les participants, le Président lève la séance à 17 h 15.

J G YVER

Président de la Commission nationale de tir sur cible